

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 30

DE LYON

Samedi 30 Janvier 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES... A LYON, exclusivement au bureau de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.

ADMINISTRATION et REDACTION : 3, Rue Stella (à l'entresol)

ABONNEMENTS... Lyon et département limitrophes... 5 fr. 10 fr. 20 fr.

FAITS DU JOUR

A la Chambre, journée d'interpellation.
L'interpellation sur les incidents du tribunal correctionnel des Sables-d'Olonne s'est terminée par le vote d'un ordre du jour en faveur du gouvernement.

La Chambre a discuté ensuite l'interpellation relative à l'arrêt du tribunal de Chambéry, sur les incidents du Casino d'Aix-les-Bains.

L'incident Pelletan-Rouvier semble être apaisé. L'interpellation Rudelle, sur ce sujet, a été renvoyée à la suite.

Une nomination militaire importante a été signée au Conseil des ministres.

LA PEUR...

Il y a quelques jours, M. Edouard Drumont s'étonnait, dans la *Libre Parole*, que les nouveaux élus nationalistes intervenaient aussi rarement dans les débats du Parlement; il s'étonnait particulièrement qu'ils n'aient point pris une part plus active aux débats sur l'expulsion de l'abbé Delsor et qu'ils aient même retiré les interpellations qu'ils avaient déposées.

Il est certain que cette attitude est faite pour surprendre ceux qui ne sont point au courant des ficelles parlementaires et qui ignorent l'atmosphère corrompue et débilitante du Palais-Bourbon. Il est certain aussi que les députés nationalistes n'ont point donné tout ce que le pays attendait d'eux et qu'à part de rares occasions, leur attitude a été des plus effacées.

Pourquoi? Question délicate à poser et à résoudre. Seul, un député nationaliste indépendant pouvait éclairer l'opinion sans s'attirer le reproche de parler à la légère.

M. Gabriel Syveton, dans un remarquable article que publie la *Libre Parole*, donne les raisons qui tiennent le groupe républicain nationaliste et ses élus dans la réserve et la timidité, et lui rendent difficile toute politique de combat et d'avant-garde.

M. Syveton indique d'abord le principal motif de cette abstention : la peur.

Huit jours après mon entrée à la Chambre, j'ai écrit dans un journal que ce lieu nouveau m'apparaissait comme le temple de la Presse et de l'Ennui. Je sais aujourd'hui que l'édifice est consacré à une autre divinité : c'est la Peur qu'on y adore.

Elle y est tapie partout, dans les lourdes et malpropres tentures. Elle vous guette, de tous les coins. Elle vous prend dans les couloirs et à votre banc. On a toujours peur et on a peur de tout à la Chambre.

Il donne ensuite les raisons de cette peur qui saisit les plus courageux et les réduit au silence, à l'effacement, à l'impuissance :

On a peur, quand on monte à la tribune, d'être emporté par ses adversaires et lâché par ses amis. On a peur d'être accusé, le lendemain, d'avoir fait échouer la grande combinaison qui, d'ailleurs, régulièrement, échoue toute seule. Quand M. Renaud-Lafayette a prononcé le mot décisif : « Les Nationalistes gèreront tout », il faut être quatre fois un héros pour monter l'échafaud que franchissent si allègrement M. Goutant, d'Ivry, et M. Paul Constans, de l'Allier.

Enfin, on a peur, quand on commence à se démaîser, de dire de ces choses « qui ne peuvent pas se dire à la Chambre ».

M. Gabriel Syveton indique quelques sujets, qui sont cependant d'un intérêt national, que l'on discute tous les jours dans la presse, qui soulèvent les passions populaires et dont on se garde de parler à la Chambre, comme si l'on avait peur de voir se dresser contre soi les imprécations furieuses, les clameurs indignées de la presque totalité des parlementaires. Ainsi est-il de la question juive :

Pas un de nous n'a eu la voix d'un Juif dans sa circonscription, et pas un de nos électeurs ne nous demande de ménager les Juifs. Eh bien ! on attendra longtemps — si nous ne prenons pas plus de courage — qu'une attaque sérieuse soit dirigée contre les Juifs au Parlement. Les occasions ne manquent pas, mais quoi !... « Mon cher, c'est une de ces choses : qu'on ne peut pas dire à la Chambre. »

Conséquence de cet état d'esprit : on ne fait rien ; le Palais-Bourbon devient le Temple de l'Ennui et de la Paresse ; les meilleurs courages se défont, les caractères les mieux trempés ou s'amollissent ou se replient sur eux-mêmes. A la tribune, on ne développe que les arguments à côté, on débite des hors-d'œuvre au lieu d'aller droit au but, d'attaquer la question en face.

M. Syveton attribue la cause de cette impuissance chronique aux habitudes parlementaires, à l'état d'esprit spécial que l'on prend fatalement à fréquenter longtemps le Palais-Bourbon, à respirer l'air de ses couloirs, à vivre de ses intrigues ; on en arrive à se persuader que toute la France est contenue dans cette misérable enceinte et que les intérêts généraux se confondent avec les intérêts de tel ou tel leader, avec la prédominance de tel ou tel groupe. C'est le système des combinaisons progressistes.

Les « vieux parlementaires » qui pratiquent depuis tant d'années ce système ne peuvent pas se vanter d'avoir vu triompher une seule de leurs savantes intrigues. Toute leur stratégie a abouti au régime du Bloc et au Combisme. Si, par miracle, ils réussissaient demain une opération, le pays n'y gagnerait rien, puisque, de toute évidence, nous aurions un ministère aussi méprisable que le présent.

Mais ils ont réussi à ne plus compter dans le pays. Les progressistes, qui sont tout dans une opposition parlementaire impuissante, ne sont presque rien dans les départements où ils ne passent plus que par la résignation des Nationalistes, et ils ne sont rien dans la capitale.

De même, c'est un fait remarquable, que le grand mouvement nationaliste soit allé, d'instinct, prendre ses chefs en dehors du Parlement. Quel député soulèverait, par sa présence dans une foule, la clameur d'espoir et d'affection qui monte autour de vous, mon cher maître, autour de Rochefort, de Lemaître, de Coppée, et où déroulé de tout entendre si clairement son nom, de l'exil de Saint-Sébastien ?

Hier, où le pays a-t-il trouvé son réconfort ? Nulle part ailleurs qu'en lui-même, et la gratitude publique va 9.500 Lorrains qui ont répondu au ministère et à la Chambre par l'élection de Remiremont.

La conclusion de M. Syveton est la seule logique. Il faut que les députés nationalistes secouent la peur, qu'ils se moquent des contingences de partis et qu'ils n'envisagent que l'intérêt supérieur de la Nation, contenu tout entier, en ce moment de crise où les principes sont niés, où les traditions sont foulées aux pieds, où les consciences sont désorientées, dans le Nationalisme, c'est-à-dire dans la défense et le respect de

tout ce qui a fait la France. Ils doivent être « les héritiers du Nationalisme » s'ils ne veulent être « les suivants du parti progressiste », auquel cas ils seraient perdus devant l'opinion.

Il faut, d'autre part, développer les ligues et les journaux de combat, car, comme dit Syveton, la force est dans les ligues et dans les journaux intrépides : « Voilà ce qui lutte et ce qui vit », le reste n'est que parade et trompe-l'œil.

La peur est une divinité qui a plus d'adorateurs qu'on ne croit ; elle n'est point seulement souveraine au Palais-Bourbon, mais encore dans le pays. Les braves gens ont pour habitude de trembler... et de gémir ; ne leur parlez point de se jeter dans la lutte politique, de faire quelque chose, si peu que ce soit, pour la défense de leurs idées : ils ont peur de leur ombre.

Camille DIJOU.

Notes Politiques

LE MINISTÈRE DU ROI PÉTAUD

Ce gouvernement est gai. Voilà malheureusement aigrement contre leurs propres collègues.

Dans la *Dépêche de Toulouse*, M. Pelletan publie, en effet, une interview furi-bonde à l'adresse de M. Rouvier, qui a eu l'audace, à la tribune de la Chambre, d'exposer, sur le rachat des chemins de fer et les conventions de 1883, des idées contraires à celles de l'ancien rédacteur de la *Voie Ferrée*. M. Pelletan n'est pas satisfait non plus de cette allusion à la « majorité en expectative » que s'est permise M. le ministre des finances, et qui est apparue à M. le ministre de la marine comme grosses de menaces pour son portefeuille ; M. le ministre de la marine déteste les mots d'esprit de ce genre. Il se sent même tellement en colère que, s'il pouvait penser que la majorité du cabinet approuve le langage tenu au Palais-Bourbon mardi dernier, il démissionnerait immédiatement.

Que les Français, cependant, ne se laissent pas aller à une fausse joie devant l'hypothèse de cette heureuse fortune qui pourrait arriver à notre armée de mer et, que les étrangers se rassurent ! M. Pelletan ne démissionnera pas. Et son interview n'a précisément d'autre but que de « sauver la face ».

Si incohérente et vague que soit, à certains moments de la journée, la mentalité de ce fâcheux bohème déguisé en Excellence, il n'est pourtant pas à ce point inconscient que de n'être point instruit de ce que pensent M. Rouvier et les hommes d'Etat sérieux de ses doctrines économiques. Il n'ignorait nullement que M. Rouvier devait prendre la parole. Il devait se méfier des théories que celui-ci pourrait développer. Pourquoi M. Pelletan n'était-il pas à son banc, prêt à confesser sa foi ? D'autant plus que M. Rouvier n'a parlé que vers la fin de l'après-midi, et que M. Pelletan n'aurait rien eu ainsi à changer à ses habitudes, puisque tout le monde sait que, vers les cinq heures, il est toujours levé depuis une heure ou deux, au moins.

Ses récriminations tardives et platoniques n'ont donc d'autre but que de lui fournir une échappatoire devant sa Loge ou devant son comité électoral. Et sa clientèle naïve de bons radicaux ne demandera pas davantage pour se laisser convaincre qu'il demeure imperturbablement fidèle à son programme. Seulement, il faut convenir que ces procédés astucieux ne sont pas dépourvus d'un assez notable sans-gêne. — Maurice SPRONCK.

INFORMATIONS

LA LOI DE DEUX ANS. — La commission de l'armée a rédigé les articles de 59 à 69 de la

loi de deux ans. Elle a décidé qu'en cas de guerre continentale le ministre de la guerre serait autorisé à recevoir, pour la durée de la guerre, les engagements des jeunes gens âgés de 17 ans au moins.

Le temps qu'ils passeront sous les drapeaux viendrait en déduction de leurs deux années de service.

Sur l'article 69, elle a paru disposée à admettre que nul ne pourrait prétendre à certains emplois de l'Etat, des départements ou des communes que s'il avait accompli une troisième année de service.

DOUCHEUR OFFICIEL. — Un cordonnier de Tours, politicien militant, vient d'être récompensé de son ministère. Par arrêté, on le nomme *doucheur en chef* de l'hospice de Tours et « sa dame » a été promue aussi au grade de doucheuse officielle.

Voilà un couple qui occupera une belle situation s'il remplit ses fonctions auprès de M. Pelletan.

L'EXPULSION DE M. DELSOR. — L'expulsion de M. l'abbé Delsor, continue à provoquer les indignations des Alsaciens-Lorrains et des populations frontalières.

Une grande réunion aura lieu demain soir, samedi, à Lunerville, sous la présidence de M. Corradini des Essarts, assisté de plusieurs de ses collègues.

M. Lucien Millevoye, député de Paris, y fera une conférence sur : La situation extérieure, et sur : La question d'Alsace-Lorraine.

FONCTIONNAIRES POLITIQUES. — On se demande pourquoi un sous-directeur du ministère de la marine est envoyé très souvent en mission dans un de nos ports de guerre de la Manche.

Il est accompagné dans ses nombreux déplacements par un conseiller du port de Toulon, qui est en même temps secrétaire général du syndicat des ouvriers de la marine, lequel, entre parenthèses, est installé au ministère et soupe très souvent avec M. Tisserand dans les restaurants de nuit.

Dans les milieux bien renseignés, on dit que le sous-directeur en question et le secrétaire général du syndicat sont détachés pour faire une campagne politique en faveur du chef de cabinet de M. Pelletan, qui brigue un siège de député.

Comme on peut le voir, les gens de la rue Royale sont prévoyants, car ils travaillent en perspective des mauvais jours, dont l'échéance, ils ne le savent que trop, est bien proche.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 janvier.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Loubet. Tous les membres du cabinet y assistaient sauf, bien entendu, M. Mougeot, qui se trouve en Tunisie.

Les ministres se sont entretenus des interpellations qui doivent venir en discussion aujourd'hui devant la Chambre. M. Vallé a indiqué le sens des déclarations qu'il se propose de faire en réponse à ces diverses interpellations.

Le ministre de la guerre a fait signer un projet de loi portant de 4 à 3 le nombre des médecins inspecteurs généraux.

Dans le haut commandement

Le général André a fait également signer des décrets aux termes desquels sont promus :

Au commandement du 18^e corps à Bordeaux, le général de division Lelorrain, commandant la 1^{re} division d'infanterie. Au grade de général de division, le général de brigade Marion, commandant la brigade de cavalerie du 20^e corps, nommé au commandement de la 3^e division de cavalerie.

Membres de la commission mixte des travaux publics, les généraux de division Berthier et Robert.

Le général Trémeau, commandant la 3^e division de cavalerie à Châlons-sur-Marne, passe au commandement de la 2^e division de cavalerie à Lunerville.

Le général Burz, commandant la 10^e division d'infanterie à Paris, est nommé président du comité technique de la cavalerie.

Le général de division Bazaine-Hayter est nommé au commandement de la 10^e division d'infanterie. Le sous-intendant de première classe Reffroy est promu au grade d'intendant militaire, affecté au 7^e corps.

SOUSCRIPTION BOISSON

Nous prions les personnes qui ont des listes de la souscription Boisson remplies ou non, de nous les faire parvenir au bureau du journal, 3, rue Stella, à l'entresol.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

LES INTERPELLATIONS

L'interpellation Rudelle renvoyée à la suite. — Les incidents des Sables-d'Olonne. — M. Lafferre sauve le ministère. L'arrêt du tribunal de Chambéry. — Interpellation Cochin. — Les députés de la Savoie défilent à la tribune.

Paris, 29 janvier.

AVANT LA SÉANCE

On ne s'occupe, dans les couloirs, que du différend qui vient de s'élever entre M. Rouvier et M. Pelletan, à propos du rachat des chemins de fer. Quels seront les suites de cet incident ?

Un député, ami de M. Combes, a déclaré que le président du Conseil avait eu, hier après-midi, avec MM. Rouvier et Pelletan, une conversation à la suite de laquelle l'incident entre ces deux derniers a été déclaré clos. Le président du Conseil a reproché à M. Pelletan le procédé qu'il a employé pour faire connaître son opinion personnelle sur la question du rachat.

Le même député a déclaré que le Conseil des ministres d'aujourd'hui a discuté la question de savoir si des pénalités peuvent atteindre les cardinaux Langénieux, Richard et Couillé pour les lettres qu'ils ont adressées au président de la République pour protester contre la suppression de l'enseignement congréganiste. Les membres du cabinet sont encore divisés sur cette question.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 h. 15, sous la présidence de M. Brisson.

L'INCIDENT ROUVIER-PELLETAN

L'interpellation Rudelle et Ferrette, sur l'interview de M. Pelletan, publiée dans la *Dépêche de Toulouse* est annoncée.

M. Combes demande le renvoi de la discussion à la suite des autres interpellations.

M. Rudelle, insistant pour que la discussion se fasse sans plus tarder, donne lecture de l'interview. M. Brisson l'invite à cesser cette lecture, puis s'agit, avant tout, de fixer la date de la discussion. (Bruit à droite.)

M. Rudelle. — Il faut une sanction aux procédés incorrects employés par M. Pelletan. (Applaudissements à droite et au centre, bruit.)

M. Ferrette. — La question vaut la peine d'une discussion immédiate. L'exprime le regret de l'absence de MM. Pelletan et Rouvier. (Très bien à droite et au centre.)

M. Combes dit qu'il est surpris de voir MM. Rudelle et Ferrette s'apercevoir, pour la première fois que MM. Rouvier et Pelletan ne sont pas d'accord sur une matière de finances.

M. Combes. — Le ministre des travaux publics ayant été, en Conseil des ministres, chargé d'expliquer les vues du gouvernement au sujet de la question du rachat, je ne vois pas la nécessité de l'interpellation. La politique du gouvernement est représentée par le président du Conseil. (Applaudissements à gauche, bruit.)

Par 344 voix contre 179, l'interpellation Rudelle est ajournée.

LES INCIDENTS DES SABLES-D'OLONNE

On en arrive à la discussion de l'interpellation de M. La Rochetelton et de M. Sembat sur l'incident du tribunal des Sables-d'Olonne.

M. de La Rochetelton fait l'historique des faits :

M. de La Rochetelton. — Un juge en désaccord avec d'autres juges quitta le tribunal. Je demande quelles mesures le garde des sceaux compte prendre pour prévenir le retour de semblables faits. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Sembat. — L'incident des Sables-d'Olonne s'est déjà produit dans d'autres tribunaux qui se sont montrés systématiquement en faveur des congréganistes. Je ne protesterais pas si cette indigne attitude n'était appliquée également aux grévistes. (Applaudissements à gauche.)

Incidentement, M. Sembat fait l'éloge du président Magnaud.

M. Sembat. — M. Magnaud est en outre un sarcastique de nos supérieurs, mais il a pour lui l'opinion publique et la sympathie de M. Vallé.

L'orateur juge que le moment est venu de suspendre l'inamovibilité afin de briser la résistance de la magistrature. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

RÉPONSE DE M. VALLÉ

M. Vallé, répondant à M. La Rochetelton, dit que le jugement du tribunal venait d'être rendu lorsque le juge a quitté son siège.

M. Vallé. — Si les faits s'étaient passés comme l'ont racontés les journaux, le juge était passible de peine disciplinaire, mais la vérité est que le juge n'a pas dit tout ce qu'il avait sur le cœur. Il n'y a pas eu violation du secret professionnel et aujourd'hui la paix est établie parmi les membres du tribunal. (Applaudissements.)

M. Vallé. — J'estime que ce n'est pas à la tribune de la Chambre que l'on doit faire des promotions et décider de l'avancement d'un magistrat.

Quant à l'application de la loi sur les associations, nous constatons que les tribunaux sont divisés mais il s'agit d'une loi nouvelle et la jurisprudence n'est pas encore bien établie lorsqu'un jugement paraît insuffisant nous faisons appel et nous croyons que la magistrature n'a pas d'autre souci que d'appliquer les lois. (Applaudissements à gauche.)

M. Millevoye. — Je ne veux pas que l'esprit d'équité et la conscience des juges soit à la merci d'un ministre. (Applaudissements à droite.)

Après une intervention de M. Lasles, M. de La Rochetelton retire son interpellation, le ministre ayant reconnu qu'il n'y avait pas eu violation du secret professionnel.

M. Sembat déclare approuver la déclaration de M. Vallé.

LES ORDRES DU JOUR

Par 332 voix contre 225, la Chambre repousse l'ordre du jour pur et simple, que la droite a présenté.

Un ordre du jour, approuvant les déclarations du gouvernement, déposé par M. Lafferre, est approuvé par 332 voix contre 212.

LE JUGEMENT DE CHAMBERY

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation Denys Cochin sur les mesures que le garde des sceaux compte prendre au sujet de la rédaction du jugement rendu par le tribunal correctionnel de Chambéry, le 7 décembre dernier.

M. Cochin. — L'opinion ne s'en est pas émue elle n'y a vu qu'une boutade, mais il y a lieu de s'étonner que l'autorité judiciaire se livre à de pareilles fantaisies.

Je m'étonne de l'intervention de M. Vallé dans cette affaire de triplot et je trouve étrange les attitudes des hommes politiques. Je tiens à protester contre ce procédé et je me permets d'inviter M. Vallé d'ordonner au procureur général de porter ce jugement devant la Cour de cassation, car il s'agit de l'honneur du Parlement. Les étrangers considèrent de ce jugement doivent être cassés. (Applaudissements à droite et au centre.)

INTERVENTION DES DÉPUTÉS DE LA SAVOIE

Les députés blocards de la Savoie défilent ensuite à la tribune pour se plaindre

PROLOGUE DU RAPPEL RÉPUBLICAIN DU 30 JANVIER

SECRET DU BONHEUR

PAR

Pierre SALES

X

Petit Ménage

Aussi avait-elle aliéné son indépendance sans même l'ombre d'une résistance. Il n'avait eu qu'à lui dire :

— Nous allons vivre ensemble, ma chère petite femme.

— Comme tu voudras, mon Bernard !

Et, le logement trouvé ensemble, à leur premier dimanche, elle avait donné son congé, avenue de Versailles, — d'où elle partit comme de la rue Gay-Lussac, sans laisser d'adresse. Pas besoin de conserver le moindre lien avec le passé puisqu'elle était une autre ! Elle ne lui fut aucun chagrin, que de vendre son petit mobilier, ses bibelots, à un bric,

cidé qu'il ne voulait que des choses neuves pour abriter leur bonheur.

— Et vous prétendez que vous n'êtes pas riche ! Mais vous faites des folies ! S'aurait l'économie Marie.

Il n'était pas riche, mais avait une petite fortune, dont les rentes le faisaient vivre et dont le capital était destiné plus tard à son établissement. Puisqu'il commençait à s'établir, il pouvait bien l'économiser un peu. Et, après tout, il n'avait de comptes à rendre à personne.

Donc, sauf les souvenirs de sa mère, l'ancien mobilier de Marie disparut ; et cela lui fut indifférent. Elle se demandait, même, comment le passé pouvait être aussi mort pour elle. Et elle accepta, tout aussi aisément, de ne plus être la petite ouvrière qui s'en allait chercher de la besogne rue Montmartre. Elle avait beau se rappeler la suprême recommandation de sa mère : « Ne dois-tu pas te consacrer à ton travail ? » elle céda à la volonté de Bernard qui disait plaisamment :

— Ah ! bien merci ! qui tiendrait donc mon ménage, si ma femme travaillait pour le dehors ? Le travail d'une femme est auprès de son mari, pour son mari !

Elle ne lui répondait rien : ce mot de mari était son délice et son épouvante. Et, lorsqu'il lui avait dit cela et qu'el-

le se retrouvait seule, elle avait presque un reproche pour Dieu :

Pourquoi n'avoir pas mis tout d'abord Bernard sur son chemin ? Pourquoi ne le lui avoir pas réservé ? Quelle ravissante, quelle admirable vie eût été toute la sienne, sans un remords, sans un pli ! Mais l'idée du reproche s'évanouissait bien vite dans son immense bonheur, où ne parvenait aucun écho du dehors ; car, par une convention tacite, comme s'ils en avaient eu peur tous les deux, jamais ils ne parlaient de la vie extérieure de Bernard, jamais un mot n'était prononcé entre eux sur le quartier latin, sur ses camarades.

— Je vais de l'autre côté de l'eau, disait Bernard.

— Bien, répondait Marie.

Et pas autre chose. Tandis qu'ils bavardaient avec complaisance sur son institution, ses bambins ; et bientôt même, il n'en fut plus question, les vacances étant venues. Ils étaient comme seuls dans leur grand, leur cher Paris. Dès lors, ce ne fut plus qu'un ménage d'amoureux, Bernard lui aussi son grand congé. Bernard allait bien encore à l'hôpital ; mais les cours étaient clos, et ses soirées lui suffisaient pour repasser toutes ses études, préparer ses derniers examens, jeter les premières lignes de sa thèse... Et après sa thèse... Ah ! après sa thèse... l'avenir s'évoquait,

de savoir où il s'établirait définitivement, toujours résolu de la même manière. Il n'y avait presque pas de jour où il n'y le répétât :

— Ici, n'est-ce pas, chérie ?

Quel besoin, en effet, de chercher un autre quartier de Paris, quand celui-ci leur était si propice, presque un ami, et qu'il se développait chaque jour, et que le pharmacien y comptait presque ? Car le pharmacien déclarait décidément « à faire son affaire ». Et Marie, tout en songeant qu'un tel rêve était fou, impossible, se sentait un peu plus faible chaque fois, devant cette volonté forte nette de Bernard, plus jamais rien ne put les séparer.

— Ma femme !... ma chère femme !

Il ne cessait plus de la griser de ce mot, si profond, si doux, auquel elle n'était pourtant pas répondre autre chose que « mon Bernard... mon cher aîné... »

Elle fut divinement heureuse, ces trois mois, avec la plupart des après-midi passés à la campagne, beaucoup de soirées aux Français, à l'Opéra, où Bernard l'entraînait à tout ce qu'il aimait. Et, chez lui, cela n'avait nullement l'allure prétentieuse de vouloir lui faire une éducation, mais simplement de la faire participer aux mêmes jouissances intellectuelles. Un après-midi par semaine était consacré aux musées, où ses yeux

ne se lassait jamais. Ah ! qu'il était radieux d'ouvrir cette intelligence à toutes les choses du beau, et presque fier d'être capable de faire le professeur, l'initiateur tout au moins !

S'ils restaient, le soir, dans leur nid, deux heures étaient consacrées à leurs besoins respectives. Elle s'installait sur le tabouret, à ses pieds ; et elle savait être merveilleusement sage, silencieuse, en ravissant, tandis que lui, travaillait ardemment, voulant en finir vite, vite, de ses études, pour passer sa vie et se consacrer à la belle vie qu'il offrirait à Marie. Mais l'heure de la création sonnait. Theatre de la poésie, des beaux vers de Victor Hugo, de Musset, de Lamartine, qu'il lui lisait en plongeant la main dans ses beaux cheveux. Elle adorait alors poser sa tête sur ses genoux, et elle buvait sa voix, et, à chaque instant, leurs yeux se croisaient, se pénétraient.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! murmuraient-elle parfois, toute frissonnante des belles choses qu'il lui apprenait à connaître ; mon Dieu ! comme tu me fais vivre. Que de choses tu éveillés en moi !

— C'est nos chers poètes, répondait-il, nos grands auteurs, qui font vibrer notre âme, ma mignonnette...

— C'est par toi qu'ils entrent en moi, chéri ! Il faut aimer, pour les sentir,

comme je les sens ; et l'amour, c'est toi ! C'est en toi que je suis, toute...

— L'amour, la vie, c'est toi, ma mignonnette, toi plus délicieuse chaque jour plus jolie ! Ma femme, plus belle, plus séduisante que toutes les femmes...

Elle lui répondait, un soir, naïvement :

— Sais-tu que je le croisais presque, si c'est vrai que l'amour peut embellir ?

— C'est qu'elle embellissait, en effet, par le bonheur moral qui rayonnait en ses yeux, par le bonheur physique, le bien-être matériel où s'épanouissait son jeune corps. La machine à coudre ne le courbait plus des journées entières, elle n'avait plus à courir pour rapporter ses besogne, à craindre les gronderies... et les travaux à refaire malgré les soins qu'elle avait pu y donner. Elle n'accomplissait plus rien, sans la certitude que ce serait admiré. Il déclarait que jamais aux devantures les plus élégantes, il n'avait vu de chapeaux aussi jolis que les siens, et aucun couturier n'était capable de faire mieux qu'elle dans sa simplicité. Et leur nid d'amour ! Existait-il aucun appartement, aucun hôtel même, à Paris, comparable à ces petites pièces, si gaies si ensoleillées, tous jours fleuries ? Il en était comme attiré, chaque fois qu'il rentrait chez lui,

(A suivre.)

COURS DE LYON

Table of stock market prices for Lyon, including various bonds and shares.

COURS DE PARIS

Table of stock market prices for Paris, including various bonds and shares.

MINES D'OR

Table of gold mine prices, listing various mines and their current values.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market analysis, including commentary on the gold market and general economic conditions.

663. Croix-Rouge 350, Fourvière, 60, Bergougnan 4005, Germain 335, Georges 365, Rinck 490, Carbonique 460, Carrières du Midi 540, Chardonnet 4330-4330-4324, Givet 448, Paris 135, Ulmo 335.

TRÉBLA

Paris, 29 janvier. L'ouverture s'effectue de nouveau en lourdeur, puis on reprend légèrement; dispositions un peu meilleures, marché calme pendant une certaine partie de la séance.

BITTER CAMPARI

DU CHOIX D'UN JOURNAL FINANCIER. Jamais le Capitaliste et le Rentier n'ont eu plus besoin d'un organe financier impartial et bien informé.

S^{té} DE PUBLICITÉ Artistique et Commerciale. ANONYME AU CAPITAL DE 425.000 FRANCS. SIÈGE SOCIAL: LYON - 52, Rue de la République, 52 - LYON.

HYDROTHERAPIE MÉDICALE. LYON - 25, Rue du Bât-d'Argent, 25 - LYON. Bains ordinaires et médicamenteux - Bains de vapeur - Douches vapeur - Douches froides et chaudes.

LOTTERIE POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉE VALENTINIENNES (Nord). 150.000 & 10.000. Plus 115 autres lots de 1.000, 500 & 100.

ANNONCES ET RÉCLAMES. dans tous les journaux du monde. AFFICHAGE FRANCE ET ÉTRANGER. Distribution d'Imprimés. HOMMES-SANDWICHES. VOITURES-RÉCLAME. PRIX MODÉRÉS.

A VENDRE UNE PROPRIÉTÉ à LYON. 66-Rue de Montplaisir, 166. Près la Place de Montplaisir (à proximité de 2 stations de Tramways).

Vous ferez une ÉCONOMIE de 50 o/o en achetant vos MEUBLES, OBJETS D'ART, CURIOSITÉS, TAPIS, BRONZES, MARBRES, etc., etc. Chez A. HERZOG.

ALBERTIN & C^{ie} Pâtes Alimentaires EXTRA. 52, rue de la République, 52 - LYON.

PETITJEAN 9 RUE DES HALLES PARIS. Grand choix d'affaires sérielles de toutes sortes. Etude de toute affaire sur place sans aucun frais.

BYRRH VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA. Le plus Hygiénique des Apéritifs. Exiger la Bouteille d'origine.

Pour la Publicité DU RAPPEL REPUBLICAIN S'adresser à la S.P.A. 52, r. République LYON

BOUCHER DE MEUDON. Jules MARY. TROISIÈME PARTIE. Fille et Sœur. Vous les verrez difficilement. En fin je vous remettrai un mot d'introduction et j'espère que l'on vous recevra.

Mais il fut frappé de l'assurance avec laquelle elle prononça ces derniers mots. Il regarda, l'informe un instant sans prononcer un mot, de l'air d'un homme qui se dit: «C'était donc sérieux?»

— Mais ce coupable... quel intérêt aviez-vous à cacher son nom?... Il vous touche donc de bien près?... Denise, effrayée, sentant qu'elle allait tout dire, se tut.

— Et M. de Ferrand, le procureur général?... Rue Gay-Lussac, numéro 123. Denise remercia maître Dervaux et se leva pour partir.

bien... et Lauriot aura été mis en liberté. Une réflexion la fit frissonner. — Oui mais... ma mère?...

— Mais ce coupable... quel intérêt aviez-vous à cacher son nom?... Il vous touche donc de bien près?... Denise, effrayée, sentant qu'elle allait tout dire, se tut.

(A suivre.)